

Arrêté du maire n°2020/159

Objet : Délégation de fonctions et de signature à M. Julien TREUILLOT, 7^{ème} adjoint au maire

Le Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et de 8 adjoints du 26 mai 2020 au cours de laquelle Monsieur Julien TREUILLOT a été élu 7^{ème} adjoint,

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Arrête

ARTICLE 1 : Monsieur Julien TREUILLOT, proclamé 7^{ème} adjoint au maire, est délégué par le maire dans les fonctions suivantes :

Culture – Médiathèque – Associations culturelles

Notamment la programmation de la saison culturelle, la gestion et l'animation de la médiathèque, la coordination entre la municipalité et les associations culturelles.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté confère au délégataire une délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées : courriers, arrêtés, décisions, certificats, attestations, autorisations.

ARTICLE 3 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié dans la commune, inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le receveur municipal.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois après sa notification.

Notifié à l'intéressé,
le : 26 mai 2020



Champagne au Mont d'Or,
Le 26 mai 2020

Véronique GAZAN

Maire

